



Observatoire de la Corruption

Revue de presse hebdomadaire

DU 27 MARS AU 02 AVRIL 2010

N° 101

Dans ce numéro :

MAROC	2 - 10
INTERNATIONAL	11
A SAVOIR	12

Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la Corruption

Publication du rapport de la Cour des comptes pour l'année 2008

L'actualité de cette semaine a été marquée principalement par la publication du rapport de la Cour des comptes au titre de l'année 2008. Ce rapport a suscité de vives réactions dans la presse au sujet des dysfonctionnements ayant marqué la gestion de certains établissements publics.

29/03/2010



Rapport de la Cour des comptes : Office National des Aéroports (ONDA)

Le rapport tant attendu de la Cour des comptes a été finalement publié. Si plusieurs établissements publics ont été ciblés par les investigations, c'est sans conteste l'ONDA qui semble particulièrement chargé, à la lumière des dysfonctionnements constatés. L'Office a connu un changement de tête il y a quelques mois. L'histoire ne dira pas si ceci explique cela. Ce que l'on sait en revanche c'est que l'Inspection Générale des Finances (IGF) a également conduit des enquêtes sur cet établissement. Pour ce qui est de la Cour des comptes, l'audit qui a été réalisé sur la période entre

2003 et 2007 a révélé l'existence de plusieurs bizarreries, pour lesquelles les réponses des audités, lesquels comme le veut l'usage ont le droit de se défendre, ne sont pas toujours convaincantes. Entre autres dysfonctionnements, l'abus de marchés par entente directe. Ce fut le cas en 2006 pour l'acquisition d'un système de gestion des formations et des compétences pour un montant de 416.000 euros. Seul détail: ce système n'a jamais marché. Par ailleurs, la construction du terminal 2 à Casablanca a été l'objet de plusieurs marchés accordés à la même entreprise.

30/03/2010

LesEchos Lourdes charges contre les établissements publics

Dans son dernier rapport pour l'année 2008, le «contrôleur supérieur des finances publiques» a épinglé une trentaine de nouveaux établissements publics. Le tout dans un rapport volumineux de près de 1.000 pages. Publié sur le site de la Cour, en deux tomes, il ne résume pas moins de 30 rapports particuliers. Si la première partie détaille les défaillances des grands établissements publics, la seconde, elle, présente les activités des neuf cours régionales des

comptes dans les domaines du contrôle juridictionnel et du contrôle de gestion. Un audit qui a passé au peigne fin le mode de gestion de plusieurs institutions publiques, chambres de commerce et d'industrie, communes, et autres établissements étatiques relevant de plusieurs ministères. Ainsi, outre les anomalies et les dysfonctionnements relevés dans la gestion de certaines administrations, le rapport révèle plusieurs cas de dilapidation de deniers publics.



130 missions d'audit menées par la Cour des comptes

Au titre de 2008, les juridictions financières relevant de la Cour des comptes ont mené, en matière de gestion des finances publiques, plus de 130 missions de contrôle de gestion ou missions d'audit qui leur ont permis de s'assurer de la qualité de la gestion de nombreux organismes publics relevant de divers secteurs économiques et sociaux. Des démarches, peut-on lire dans le rapport d'activités, relatif à l'exercice 2008, qui ont généré un ensemble d'observations qui

sont exposées dans les rapports établis par la Cour des comptes et les Cours régionales des comptes et adressées aux autorités gouvernementales et organismes contrôlés. Ces mêmes juridictions ont adopté de manière quasi-systématique les normes d'audit financier et d'audit de performance universellement reconnues ainsi que les meilleures pratiques observées et partagées par les différentes institutions majeures de contrôle supérieur des finances publiques.

31/03/2010

FOCUS

الجريدة Dilapidation de fonds publics au ministère de la communication

Le dernier rapport de la Cour des comptes fait état de plusieurs dysfonctionnements au ministère de la communication. Le rapport a notamment mis l'accent sur les subventions spéciales attribuées à des projets fictifs, les dépenses inutiles et l'acquisition de matériel informatique dont une bonne partie est toujours stockée dans les entrepôts du ministère. Dans ce marché, le ministère aurait gaspillé environ 275.000,00 dirhams.

Par ailleurs, le rapport fait état d'un montant de 2.112.000 dirhams affecté à l'acquisition d'appareils électroniques qui se sont avérés incompatibles avec le système électronique du ministère, ce qui a conduit à l'achat de nouveaux appareils plus adaptés pour un montant ne dépassant pas 198.000,00 dirhams. Le rapport a également soulevé d'autres dysfonctionnements dans la gestion du ministère.

الجريدة التجديد Mauvaise gestion dans les services hospitaliers à Marrakech et à Fès

Le rapport annuel de la Cour des comptes pour l'année 2008 dévoile des dysfonctionnements financiers, administratifs et organisationnels dans plusieurs institutions publiques, ministères, collectivités locales, centres hospitaliers, universités et offices étatiques. L'audit a concerné également quelque 72 communes urbaines et rurales où ont été relevées plusieurs anomalies. Le rapport fait état d'irrégularités dans les

centres hospitaliers de Marrakech et de Fès, qui font payer aux patients nécessiteux des sommes forfaitaires sans aucun fondement juridique. Ainsi, ils doivent payer 300 DH à l'entrée du CHU, 3000 DH pour un IRM, 1000 DH pour un scanner et 50% des frais d'analyses médicales et de radiologie. De ce fait, le rapport recommande de prévoir des fonds spéciaux pour les centres hospitaliers et de ne pas facturer leurs services.

الجريدة L'Instance nationale de protection des biens publics réclame des poursuites

Lors d'une rencontre organisée par l'Instance nationale de protection des biens publics le mercredi 31 mars à Rabat, les participants ont souligné la nécessité d'engager des poursuites à l'encontre des auteurs des détournements de fonds révélés par le rapport de la Cour des comptes. Le président de l'Instance, Tarik Sbaï, a indiqué à ce propos que le rapport de la Cour des comptes a révélé des « infractions graves » qui nécessitent la communication immédiate du

rapport entier au procureur général, dans le but de lancer les poursuites judiciaires. Pour sa part, Azeddine Akesbi, membre de Transparency Maroc, a déclaré qu'il est nécessaire de déterminer les responsabilités et d'engager les poursuites. M. Akesbi a également salué l'information des citoyens et de l'opinion publique sur les dysfonctionnements enregistrés dans la gestion des établissements publics, et a mis en garde contre l'impunité.

الاجابة Le rapport de la Cour des comptes exclut les finances des partis politiques et recommande la création d'une chambre spéciale pour la déclaration du patrimoine

La Cour des comptes n'a pas encore publié les résultats de son contrôle des dépenses des partis politiques relatives aux subventions annuelles reçues de l'Etat. D'autre part, pour garantir l'efficacité et l'efficience des tribunaux et assurer le suivi des déclarations obligatoires de patrimoine, le rapport

estime qu'il est nécessaire de mettre en place une chambre spéciale à la Cour des comptes avec une représentation au niveau des cours régionales, et de mobiliser les moyens humains et matériels suffisants, soulignant que le nombre des magistrats de la Cour des comptes reste insuffisant.

02/04/2010



Gestion défailante et abus de fonction

Le rapport de la Cour des comptes pour l'année 2008 a été publié dernièrement au Bulletin officiel et par voie de presse. L'équipe des magistrats d'Ahmed El Midaoui s'est intéressée de près aux divers organismes et entreprises publics et a épinglé la plupart d'entre eux dans un rapport peu flatteur, critiquant avant tout la mauvaise gestion, l'allocation

douteuse de marchés et les abus de pouvoirs commis par les différentes directions. Outre la gestion défailante des entreprises publiques et l'absence de stratégies claires dans la réalisation des missions attribuées aux organismes, c'est surtout l'abus de fonction par les directions qui soulève des interrogations quant à l'avenir des entreprises publiques au Maroc.

27-28/03/2010

الجريدة Des cartes spéciales pour prévenir les abus des agents de la circulation

La direction générale de la sûreté nationale et la gendarmerie royale projettent actuellement la préparation de cartes numériques contenant de manière claire des informations précises sur les agents de sécurité et les gendarmes chargés du contrôle de la circulation routière dans chaque région. Ces informations comprennent le nom, le numéro

d'immatriculation et la photo d'identité. Les agents de la circulation seront tenus de porter des badges qui déclinent leur identité, à compter du 1er octobre, date d'entrée en vigueur du nouveau code de la route. Cette mesure permettra aux citoyens victimes d'abus ou d'extorsions de la part des agents de la circulation de porter plainte auprès des autorités concernées.

الجريدة Un conseiller accusé d'escroquerie

Le juge d'instruction près la quatrième chambre de la cour d'Appel de Rabat a décidé de renvoyer un conseiller, membre de la deuxième chambre du parlement, devant la chambre criminelle qui examinera l'affaire le 11 mai prochain. L'accusé est poursuivi pour « participation à la falsification de documents officiels, usage de faux et tentative d'escroquerie ». D'autres personnes sont également poursuivies dans le cadre de cette affaire, dont deux fonctionnaires, l'un travaillant à la commune de Sidi

Ali Ben Kacem, province de Taourirt, le deuxième à la direction des impôts. Cette affaire intervient après qu'une compagnie de réassurance étrangère qui assure la responsabilité de deux compagnies marocaines à Casablanca, ait porté plainte auprès du procureur du roi près la cour d'Appel de Rabat, contre le conseiller en sa qualité de responsable juridique d'une société spécialisée dans les travaux publics et industriels, l'accusant d'escroquerie, en 2001.

الصباح Un capitaine de l'armée impliqué dans un réseau d'escroquerie à Casablanca

A Hay Mohammadi à Casablanca, des policiers ont démantelé récemment un réseau spécialisé dans l'escroquerie des sociétés. Un capitaine de l'école royale d'équitation, qui relève des Forces armées royales, figure parmi les membres de ce réseau. Selon

des sources bien informées, ces membres achetaient des marchandises avec des chèques bancaires falsifiés puis les revendaient et se partageaient l'argent. Plusieurs sociétés dans différentes villes du Royaume ont été victimes de ce réseau, selon les aveux des prévenus.

**Des magistrats témoins de la corruption dans le système judiciaire**

L'hebdomadaire « Nichane » a publié un dossier spécial sur la corruption dans le système judiciaire, avec des témoignages de fonctionnaires du ministère de la Justice et de magistrats. Ces témoignages confirment la prédominance de la corruption et de l'abus de pouvoir dans les rouages de la justice. Une réalité qui avait été confirmée par les résultats du baromètre de la corruption élaboré par Transparency

Maroc en 2009, selon lequel, 80% des Marocains considèrent que la corruption est bien répandue dans le système judiciaire et 39% ont reconnu avoir eu recours à la corruption. Face à cette situation, et bien qu'il existe de nombreux juges qui refusent les règles du jeu, le silence est la devise qui règne entre les magistrats du tribunal. Et celui qui ne le respecte pas sera sanctionné !

29/03/2010



Marchés publics : un projet de décret incomplet

Un décret unique devrait régir les marchés de l'Etat, des établissements et des entreprises publics, des collectivités locales et de leurs groupements. Le secteur des BTP pour lequel les marchés publics représentent 70% du chiffre d'affaires figure parmi les opérateurs qui ont critiqué ce texte. Bouchaïb Benhamida, président de la Fédération des BTP, explique que « l'objectif recherché est la transparence, l'équité et l'égalité des chances pour tous les opérateurs ». La fédération s'est basée sur les expériences de ses membres dont certains ont parfois perdu des marchés pour des raisons incompréhensi-

bles. Parmi les dispositions qui ont soulevé des commentaires, on retrouve notamment celle relative à la détermination des besoins. «Il arrive que les spécifications d'un appel d'offres soient rédigées de manière à orienter le choix vers une marque ou un fournisseur déterminé. Cette orientation peut se concrétiser par l'exigence au niveau du cahier des prescriptions spéciales de caractéristiques trop précises pour rester neutres», souligne la Fédération. Pour cela, elle propose que «les spécifications doivent être basées sur des caractéristiques pertinentes de performance, de capacité et de qualité requises ».

30/03/2010



Enquête de la Cour régionale des comptes sur l'affaire des fonctionnaires fantômes de la commune urbaine de Tétouan

La Cour régionale des comptes a envoyé la semaine dernière, une commission dans la commune urbaine de Tétouan pour enquêter sur l'affaire des fonctionnaires fantômes, dont le nombre dépasserait 190, qui reçoivent des salaires mensuels du budget

de la commune. Parmi ces fonctionnaires fantômes, certains se trouvent à l'étranger depuis plus de 5 ans alors que d'autres exercent d'autres fonctions et reçoivent des salaires et des indemnités qui dépassent 7000 DH mensuels.

31/03/2010



Affaire du changement d'itinéraire de la voie express à Casablanca : Jettou s'explique

Driss Jettou s'est expliqué, samedi 27 mars à Rabat, devant l'Instance nationale de protection des biens publics (INBP) au sujet du changement d'itinéraire de la voie express au sud-ouest de Casablanca, à la suite de la diffusion par la chaîne Al Jazeera d'un débat sur cette affaire où sont intervenus deux membres de l'INBP, lors de son émission consacrée à l'actualité maghrébine, vendredi 26 mars. L'ancien Premier ministre a demandé à

rencontrer les dirigeants de l'Instance pour leur expliquer sa position. Trois membres de l'Instance ont ainsi assisté à cette rencontre qui a duré trois heures, selon un communiqué de cette association dirigée par Mohamed Tarik Sbai. Concernant l'accusation de trafic d'influence, Driss Jettou a affirmé « qu'il n'a pas exploité son poste de Premier ministre afin de joindre quarante hectares de terrain à la zone urbaine de Casablanca ».

31/03/2010

DIVERS

LesEchos E-Gouvernement : état d'avancement du plan Maroc Numeric

Désormais, il sera possible de connaître l'état d'avancement du plan Maroc Numeric, puisque le ministère de l'Industrie, du commerce et des nouvelles technologies vient d'indiquer au quotidien «Les Echos » que le site du programme e-gouvernement sera lancé le 30 mars 2010 à l'adresse www.egov.ma. Ce site a pour objet notamment d'informer les Marocains sur l'état d'avancement global du programme. Il sera régulièrement mis à jour et il est interactif avec les internautes. Il faut en déduire qu'il n'y aura point de service sur le

site. Pour le ministre Ahmed Réda Charni, de nombreuses réalisations ont eu lieu depuis le lancement du plan Maroc Numeric. Il cite la mise en place des instances de gouvernance, notamment la désignation des 15 membres du Comité interministériel e-gouvernement (CIGOV) et des 38 structures de pilotage e-gouvernement (SPGOV) ainsi que la constitution d'une direction de pilotage e-gouvernement (DPGOV). Au niveau des principaux chantiers, il a été procédé à une déclinaison des projets en plan d'actions détaillées.

LesEchos E-Commerce : Le chantier législatif n'est pas encore achevé

Le Maroc dispose-t-il d'un dispositif juridique complet et clair pour le commerce en ligne? Oui, répond le ministère de l'Industrie, du commerce et des nouvelles technologies. Selon ce département, le chantier juridique et réglementaire comprend deux volets : le premier concerne la promulgation de nouvelles lois et règlements. Le second touche à la mise à niveau des textes existants. En ce qui concerne le cadre juridique permettant le développement de l'usage des e-services et également la protection des usagers, un socle juridique de base a été achevé, affirme M. Chami. Il est constitué d'abord de la loi 53-05 pour l'échange électronique de données juridiques (permettant d'encadrer la signature

électronique sécurisée et les prestataires de ces services). Les arrêtés sont en cours de promulgation. Il y a également la loi 09-08 pour la protection des données à caractère personnel. La commission est en cours de mise en place conformément aux modalités arrêtées par le décret d'application. Selon le ministère, la loi en cours de discussion intègre les dispositions relatives à la protection du consommateur lors d'une vente à distance et en particulier la transaction par e-commerce. Sans oublier que le socle juridique comprend également la loi 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle et la loi 69-09 réglementant les archives électroniques.

01/04/2010

التجديد L'Instance nationale de protection des biens publics demande un audit financier du festival «mawazine » et des autres festivals

Dans une lettre adressée au Premier ministre, l'Instance nationale de protection des biens publics a demandé la réalisation d'audits financiers du festival « mawazine » ainsi que de tous les autres festivals, dont le coût est estimé à des millions de dirhams.

L'instance a souligné que la consécration de l'Etat de droit et le respect de la loi exigent le contrôle des établissements qui contribuent au financement des festivals en utilisant des fonds publics et l'argent des contribuables.



Dialogue « Médias et société » : reprise des séances à partir du 6 avril

Les séances du dialogue national « Médias et société » vont se poursuivre à partir du mardi 6 avril avec l'audition de la présidence du Conseil national de la concurrence. Le 7 avril, l'instance recevra la direction générale de l'Agence

Maghreb arabe presse (MAP). Le 8 avril, elle tiendra des séances avec la présidence du Conseil consultatif des droits de l'Homme (CCDH) et la présidence de l'Instance centrale de prévention de la corruption.

01/04/2010

DIVERS

LE SOIR Blanchiment d'argent : Rabat s'arrime à Bruxelles

Le processus d'harmonisation des lois marocaines avec les lois en vigueur en Europe se poursuit. Le 29 mars a eu lieu la clôture du projet de jumelage institutionnel UE-Maroc relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux, financé par l'UE dans le cadre de l'accord d'association. La cérémonie s'est déroulée au siège du ministère des finances. Ce projet a démarré le

5 octobre 2007 et a duré 30 mois. Il a notamment porté sur la réalisation des conditions de rapprochement entre la législation du Maroc et celle de l'Union européenne dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le renforcement des capacités institutionnelles marocaines par la mise en place de l'Unité de traitement du renseignement financier (UTRF).

**Le Maroc perd 30 milliards de DH à cause de l'opacité dans les marchés publics**

L'Instance nationale de protection des biens publics a estimé le coût de l'absence de transparence dans les marchés publics au Maroc à près de 3,6 milliards de dollars (30 milliards de DH), soit 26% du PIB. Mercredi 31 mars, lors d'une conférence

de presse consacrée à la présentation de son rapport annuel, l'Instance a mis l'accent sur la nécessité de poursuivre les personnes impliquées dans des détournements de fonds publics en vue de récupérer les fonds perdus.

02/04/2010

FINANCES news hebdo Publication des comptes annuels : l'heure est à la transparence

La publication des comptes annuels est en train de devenir une obligation morale pour les investisseurs, plutôt qu'une simple formalité procédurale. Pour les sociétés cotées, cette période est opportune pour attirer de nouveaux actionnaires tout en respectant la loi. Les comptes annuels ne sont plus

approuvés par la seule assemblée générale qui doit se tenir dans les 6 mois à compter de la date de clôture de l'exercice. Les sociétés étrangères obéissent pratiquement aux mêmes obligations, avec aussi une publication des résultats dans l'Etat où elles ont leur siège.

LA VIE.cco Mise en place de Maroc Numeric 2013

Depuis le lancement, le 10 octobre 2009, de la stratégie Maroc Numeric 2013, les chantiers se mettent progressivement en place. Le dernier en date est le lancement du programme e-gouvernement qui vise à « rapprocher l'administration des besoins de l'utilisateur en termes d'efficacité, de qualité et de transparence ». 89 projets et services dont plus de 40 services

transactionnels en font partie. Les 15 membres du comité interministériel e-gov présidé par le ministre du commerce, de l'industrie et des nouvelles technologies, Ahmed Chami, pour la plupart des secrétaires généraux, ont été désignés par circulaire du Premier ministre. Ils sont chargés de fixer la vision et les ambitions et d'évaluer les réalisations.

المساء Reprise du procès de l'affaire Triha à partir du 6 avril

Le 6 avril prochain, la chambre criminelle de la cour d'Appel de Casablanca poursuivra l'examen de l'affaire « Triha », inculpé pour corruption et trafic de drogue. Selon des sources judiciaires proches du dossier, le juge d'instruction, Nouredine Dahin, procé-

dera à l'examen du dossier de Triha, séparément de ceux des six autres accusés dans cette affaire, quatre magistrats et deux avocats poursuivis pour corruption. L'accusation d'association de malfaiteurs initialement portée contre Triha a été abandonnée.

02/04/2010

DIVERS

Challenge INDH : échec du relais associatif

L'initiative nationale pour le développement humain, lancée en grande pompe en 2005, tarde à atteindre les objectifs qui lui ont été assignés. La durabilité des projets est en ligne de mire et l'instrumentalisation politique de la plateforme associative est un spectre qui menace cet édifice. Mais, c'est surtout la mauvaise gestion qui motive en grande partie le constat d'échec. En attendant la professionnalisation du tissu associatif, le Maroc recule dans les classements mondiaux du développement humain... La situation est désolante, il suffit de

se pencher sur les chiffres. En matière d'alphabétisation, le taux d'analphabétisme au Maroc est estimé à 34% de la population. En termes de santé, une radioscopie du secteur révèle des indicateurs alarmants: un taux de mortalité maternelle de 227 pour 100.000 naissances d'enfants vivants et un taux de mortalité infantile de 40 pour 1.000. En logement, 260.000 familles vivent dans des conditions insalubres. Les bidonvilles, ou agglomérations illégales d'abris de fortune, constituent 40 % des concentrations urbaines marocaines.

Challenge Dysfonctionnement dans la gestion communale

Sans délai, le nouveau patron des collectivités locales au ministère de l'Intérieur a fait avancer tous les dossiers où la Cour des comptes et l'inspection du ministère de l'Intérieur ont mis en exergue des dysfonctionnements dans les

communes. Il lance un message très fort quant à sa volonté de défendre l'argent public et les procédures légales. Près de 120 présidents de communes ont été sanctionnés lors de la précédente législature.

Challenge Un nouveau code pour les mutuelles : les syndicats font de la résistance

Le gouvernement s'attellera incessamment au nouveau code des mutualités. Une législation qui compte mettre fin aux dysfonctionnements que connaît ce secteur éminemment social. On apprend de source digne de foi, que le projet, qui soulève déjà une levée de boucliers de la part des syndicats, vise à rationnali-

ser la gestion et à « faire la part des choses » entre gestion et représentation. Car depuis 1963, les représentants syndicaux assurent ces deux fonctions. Un mode qui permet des malversations manifestes. Si les syndicalistes persistent à rejeter cette loi, la parole sera donnée à la justice.

**Les Echos** Fuite des capitaux en Afrique : le Maroc en quatrième position**Les Echos**

Le Maroc est le quatrième pays africain en termes d'importance de flux financiers illicites, avec 25 milliards de dollars de perte pour la période 1980-2004, selon rapport de l'organisation non gouvernementale, Global Financial Integrity (GFI) sur ce fléau en Afrique. Selon le président de l'Instance de protection des biens publics, Tarik Sbaï, les transferts illicites du Maroc ne datent pas d'aujourd'hui et se pratiquent depuis l'indépendance dans l'impunité totale. Pour sa part, le professeur universitaire, Azeddine Akesbi, a mis l'accent sur l'importance de l'existence d'une réelle volonté politique pour faire face à ce fléau. Il a indiqué que « la fuite des capitaux est un problème complexe en

raison de plusieurs facteurs, notamment la divergence entre les lois et règlements des différents pays ainsi que les intérêts politiques qui empêchent la poursuite de certains responsables africains dans des pays comme la France ». L'ancien secrétaire général de Transparency Maroc a également précisé que la fuite des capitaux se fait généralement sous forme de corruptions et de primes provenant des grands marchés publics avec des institutions étrangères, par des versements dans des comptes bancaires à l'étranger. Les transferts illicites se font également par le biais de blanchiment à l'étranger ou de trafic de devise dans les aéroports et aux frontières.

02/04/2010

DIVERS

LA VIE **Présentation à Rabat de l'Unité de traitement du renseignement financier**

Une réunion consacrée à la présentation internationale de l'Unité de traitement du renseignement financier (UTRF), s'est tenue lundi 29 mars à Rabat, avec la participation des cellules de renseignement financier (CRF) d'Espagne, de France, d'Allemagne, de Belgique, des Pays-Bas et du Portugal. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du contrat de jumelage institutionnel conclu entre le Maroc et l'Union Européenne (UE)

pour l'assistance à la création, au sein de l'administration marocaine, d'une cellule de renseignement financier en vue de lutter efficacement contre le blanchiment de capitaux, indique jeudi un communiqué de l'unité relevant de la Primature. A cette occasion, le président de l'UTRF, M. Hassan Alaoui Abdallaoui, a donné un aperçu des actions réalisées par l'Unité depuis sa création et de son plan d'action pour l'année 2010.

28/03/2010

leParisien.fr Deux ex-ministres, membres du Labour accusés de corruption, par la presse

Deux anciens ministres britanniques sont accusés d'avoir monnayé leurs services de lobbying, alors qu'un sondage révèle que près de la moitié des électeurs britanniques pensent que l'actuel parlement est le plus corrompu que le pays ait jamais connu. Selon une enquête commune du Sunday Times et de la chaîne de télévision Channel 4, il s'agit d'Adam Ingram, ancien secrétaire chargé des Forces armées au ministère de la Défense, et de Richard Caborn, ex-ministre des Sports, tous les deux membres du Parti travailliste (au pouvoir) ce qui ne va pas

manquer d'embarrasser le Premier ministre Gordon Brown à quelques semaines d'élections législatives qui pourraient se tenir le 6 mai. Ces nouvelles accusations interviennent après que le Parti travailliste a suspendu, en début de semaine, quatre de ses membres, dont trois anciens ministres, également accusés d'avoir monnayé leurs services de lobbying. Adam Ingram est accusé d'avoir dit qu'il pouvait réunir un groupe d'anciens ministres pour exploiter leurs contacts au prix de 1.500 livres (1.670 euros, 2.235 dollars) par jour.

30/03/2010

REUTERS Un ministre bulgare inculpé pour corruption démissionne

Le ministre bulgare de la Santé, Bozhidar Nanev, a démissionné mardi de ses fonctions après avoir été inculpé pour corruption dans le cadre d'une enquête sur la signature de deux contrats de livraison de traitement contre la grippe en décembre. Bozhidar Nanev est le premier ministre officiellement mis en cause dans une affaire de corruption depuis la fin du communisme il y a 20 ans et encourt dix ans de prison s'il est reconnu

coupable. Dans un communiqué, il s'est défendu de tout délit. Selon le parquet, la fraude présumée de Nanev a coûté 2,45 millions de leva (1,25 million d'euros) à l'Etat. Elle porte sur deux contrats de livraison de Tamiflu signés avec la filiale bulgare du laboratoire suisse Roche (ROG.VX: Cotation) alors que le Service national de santé (NHS) britannique présentait une offre moins élevée.

le-JDD.fr Obama déçu par la lutte contre la corruption en Afghanistan

Dans un entretien accordé à l'émission NBC News, le président américain a été interrogé sur le message qu'il avait délivré à son homologue Hamid Karzaï. « Je pense qu'il m'a écouté, mais je crois que les progrès sont trop lents et nous avons insisté sur l'urgence désormais flagrante », a affirmé Barack

Obama, au lendemain de sa visite surprise en Afghanistan. Le chef d'état-major inter-armes américain, l'amiral Mike Mullen, qui se trouvait dans la capitale afghane lundi, a appelé Hamid Karzaï à faire plus afin de combattre la corruption, sous peine de compromettre la stratégie militaire américaine en Afghanistan.

01/04/2010

LE MATIN.ch Italie : démantèlement d'un réseau de blanchiment d'argent

La « Guardia di finanza » (police financière) de Rome a démantelé un vaste réseau de blanchiment d'argent et d'évasion fiscale vers la Suisse. Les opérations étaient menées par un groupe de dirigeants et employés d'une banque italienne, experts de la finance. La police financière a saisi trois millions d'euros et dénoncé 14 personnes pour blanchiment et évasion fiscale internationale. Le système mis en place prévoyait aussi le recours à des sociétés-

fantômes dans des « paradis fiscaux » comme les îles Caïmans. Ces sociétés étaient constituées par une fiduciaire de Lugano et par une société luxembourgeoise. Le montant total de ce trafic international d'argent soustrait au fisc en vue de son blanchiment doit encore être évalué, a précisé la « Guardia di finanza ». Selon les enquêteurs, il s'agit de « sommes très élevées qui devront être restituées aux caisses de l'Etat ».

Fuite des capitaux en Afrique

La fuite des capitaux est en train d'épuiser les ressources financières des Etats africains. Cette hémorragie risque de créer une anémie financière aux économies, déjà fragiles, des pays. L'Afrique envoie chaque année environ 30 milliards de dollars, soit 15 000 milliards de francs Cfa vers les paradis fiscaux. Les courbes de l'investissement direct et des transferts des migrants en Afrique fléchissent depuis 2008.

Le continent africain n'étant pas très exposé à l'économie mondiale, les effets de la crise économique étaient attendus de ce côté. Et les spécialistes de la Banque africaine de développement ont confirmé que les flux de capitaux de ces deux sources de financement du développement de l'Afrique ont, effectivement, baissé. Alors que les flux de capitaux entrants baissent, inversement, la fuite des capitaux prend des proportions incontrôlées.

Contact :

TRANSPARENCY MAROC

Observatoire de la Corruption

Résidence Kays, Immeuble D,

Rue Oum Errabiaa, App 14, Agdal

Rabat

Tél : +212 5 37 77 80 01

+212 5 37 68 62 63

Fax : +212 5 37 68 36 82

E-mail : onc@menara.ma

Site : www.transparencymaroc.ma